



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 12 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2012

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Milles, MM, Jean-Pierre FAVROUL, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie-Claire CAILLOU, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Lysiane BARDET

POUVOIRS DONNES : Patrick JACQUART à Franck LECALIER

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 17 suffrages exprimés : 18

Compte-rendu de la séance du 30 janvier 2012: le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2012, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

Vote	Pour 18	Abstention 0	Contre 0
-------------	----------------	---------------------	-----------------

2012-03-01

BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Maire présente le Compte administratif 2011 comme indiqué ci-dessous :



Vote du Compte Administratif 2011 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 16 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 17)

Sous la présidence de Monsieur Michel THIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé et présenté par Monsieur Jean-Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

- Approuve le Compte Administratif 2011 du budget communal

<u>Vote</u>	Pour 17	Contre	0	Abstention	0
--------------------	---------	--------	---	------------	---

2012-03-02

BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2011

Vote du Compte de Gestion 2011

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Mr Jean-Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différents sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-03

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice (excédent)	701 538,87 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	485 235,48 €
Résultat de clôture à affecter (excédent)	1 186 774,35 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement (excédent)	- 276281,05 €
Résultat comptable cumulé (excédent)	29 805,70 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	<i>1 084 277,91 €</i>
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	<i>265 751,21 €</i>
Solde des restes à réaliser (déficit)	-818 326,70 €
Besoin (-) réel de financement	- 1 055 802,05 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
En couverture du Besoin réel d'investissement	- 1 055 802,05 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	130 972,30 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2012 du budget général. La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	768 000.00	70	Vente de produits 95 600.00
012	Charges de personnel 1 193 705.00	73	Impôts et taxes 2 337 345.00
65	Autres charges de gestion 478 065.00	74	Dota°, subven°, participa° 474 297.00
66	Charges financières 100 000.00	75	Autres produits de gestion 38 000.00
67	Charges exceptionnelles 2 500.00	013	Atténuations de charges 10 000.00
022	Dépenses imprévues 175 444.30	77	Produits exceptionnels 5 000.00
023	Virement à sect inv 350 000.00	002	Excédent de fonctionnement 130 972.31
042	Opéra° d'ordre 23 500.00		
TOTAL	3 091 214.31	TOTAL	3 091 214.31
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901	Centre Culturel 8 000.00	13	Subventions d'investissement 63 000.00
Opéra° 902	Bibliothèque 1 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées 500 000.00
Opéra° 903	Ateliers municipaux 29 000.00	10	Dota°, fonds divers et réserves 1 131 802.05
Opéra° 904	Tx divers eqt courant 45 297.34	021	Virement de sect fonct 350 000.00
Opéra° 905	Mairie 19 500.00	040	Opéra° d'ordre
Opéra° 906	Salle des Fêtes 66 000.00		23 500.00
Opéra° 907	Salles de sport 37 900.00	041	Opéra° patrimoniales
Opéra° 908	Cuisine 8 200.00		1 552.10
Opéra° 910	Groupe scolaire 50 000.00		Restes à réaliser 265 751.21
Opéra° 911	CLSH 26 000.00		
Opéra° 912	Crèche 4 000.00		
Opéra° 913	Loc Boue 7 000.00		
Opéra° 915	Espaces verts 45 500.00		
Opéra° 918	Logements 8 000.00		
Opéra° 919	Plaine des sports 41 000.00		
Opéra° 920	Eglise 128 639.77		
Opéra° 923	Electrification 399 842.65		
Opéra° 924	Voirie Env. 86 094.83		
Opéra° 925	Vettiner 970 513.32		
16	Emprunts et dettes assimilées 111 000.00		
26	Participations et créances ratt. 4 090.00		
041	Opéra° patrimoniales		
	1 552.10		
	Déficit reporté 237 475.35		
TOTAL	2 335 605.36	TOTAL	2 335 605.36

Où ces explications, le Conseil municipale, après en avoir délibéré :

- Approuve le Budget Primitif communal 2012

Vote

Pour

18

Abstention

0

Contre 0

2012-03-05

TAUX 2012 DES IMPÔTS LOCAUX

Le Maire propose de fixer les taux 2012 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	15.80 %
Taxe foncière bâtie	20.98 %
Taxe foncière non bâtie	76.36 %

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Vote Pour 18 Abstention 0 Contre 0

2012-03-06

BUDGET CLSH – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2011 du CLSH comme indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	129 328,92	Chap 70	111 835,75
Chap 12	51 981,79	Chap 74	52 580,08
Chap 65		Chap 75	3,81
		Chap 77	0,36
TOTAL	181 310,71	TOTAL	164 420,00
Résultat : déficit de 16 890,71			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
TOTAL	00.00	TOTAL	00.00
Résultat : 0.00 €			

BALANCE GENERALE			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
Fonctionnement	181 310,71	164 420,00	- 16 890,71
Investissement	00.00	00.00	0.00
TOTAL	181 310,71	164 420,00	- 16 890,71

Vote du Compte Administratif 2011 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 16 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 17)

Sous la présidence de Monsieur Michel THIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé et présenté par Monsieur Jean-Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

– Approuve le Compte administratif 2011 du CLSH

Vote Pour 17 Abstention 0 Contre 0

2012-03-07

BUDGET CLSH – COMPTE DE GESTION 2011

Vote du Compte de Gestion 2011

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Mr Jean-Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-08

BUDGET CLSH – AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (déficit) -16 890,71 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) 42 124,98 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) **25 234,27 €**

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement 0.00 €

→ Affectation en report de fonctionnement R 002 du BP 2011 25 234,27 €

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-09

BUDGET CLSH – BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2012 du Centre de Loisirs. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	140 050.00	Chap 70	103 820,73
Chap 12	65 005.00	Chap 74	76 000,00
Chap 65		Chap 002	25 234,27
TOTAL	205 055.00	TOTAL	205 055.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
0.00		0.00	
TOTAL		TOTAL	

Où ces explications, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Budget Primitif du CLSH 2012

Vote Pour 18 Abstention 0 Contre 0

2012-03-10

REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée dans le projet de rénovation de la Maison VETTINER pour lequel elle va devoir recourir à l'emprunt au cours de l'année 2012 pour un montant de 500 000 €.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires pour un montant de 500 000
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de dette

Vote Pour 18 Abstention 0 Contre 0

2012-03-11

CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT AVEC LA CUB – VALIDATION

Monsieur le Maire rappelle que fin 2008, la Communauté urbaine de Bordeaux a proposé aux 27 communes de mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, des contrats de co-développement.

Cette démarche, que vous avez validée par délibération n° 2009-09-01 du 28 septembre 2009, a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la Cub, dans le respect des projets de territoire communaux, des objectifs d'agglomération votés par le conseil de Communauté en mars 2009 et du projet métropolitain.

Des principes de transparence et de lisibilité, le contrat fixant les opérations à réaliser dans un délai de 3 ans, et une volonté d'innovation, notamment sur les modalités d'action, ont guidé cette démarche de contractualisation.

Lors du 2nd semestre 2011, la négociation avec chacune des villes a permis de retenir les actions figurant au contrat, en fonction de la faisabilité technique et dans le respect des capacités financières de la Cub.

Le Conseil de Communauté a adopté le 20 janvier dernier les porte-feuilles d'action 2012-2014 pour les 27 contrats. Il appartient désormais aux Conseils Municipaux de valider définitivement ces contrats et d'en autoriser la signature, afin d'en permettre l'exécution.

Pour la commune de Bouliac, les principales opérations contenues dans ce contrat, à réaliser d'ici à 2014, sont les suivantes :

- Travaux Avenue de la Belle Etoile à partir du chemin de Brousse et rond-point de Tresses/Carignan
- Etude d'aménagement du Centre-bourg
- Etude d'avant-projet Route de Latresne
- Etude d'aménagement de la Plaine de Bouliac
- Travaux chemin de l'ermitage
- Subvention à la manifestation les Médiévales de Bouliac

Concernant les Médiévales, Monsieur le Maire commence par rappeler au Conseil l'importance de cette manifestation pour l'agglomération, tant sur le plan culturel et historique qu'économique puisqu'elle attire chaque année plusieurs milliers de personnes à Bouliac.

Ainsi, il évoque la surprise qui a été la sienne en constatant que l'enveloppe globale de subvention destinée aux Médiévales, qui avait été négociée initialement à 36 000 € pour la durée du contrat (CF documents joints en annexe à la présente délibération), a finalement été arrêtée à hauteur de 15 000 € en Conseil de CUB le 20 janvier dernier sans qu'il en soit préalablement informé.

Il précise à cet égard qu'il va intervenir auprès du Président de la CUB afin d'obtenir des éclaircissements sur cette modification qui, si elle était maintenue, serait préjudiciable aux Médiévales et risquerait de compromettre son équilibre financier, ce qui l'obligerait à en tirer toutes les conséquences.

Cependant, il informe le Conseil qu'il a obtenu dès à présent des services de la CUB qu'elle verse 10 000 € la première année et 5 000 € la suivante (0 € pour la troisième) afin de ne pas mettre en péril le budget des Médiévales 2012 qui s'était construit sur l'hypothèse de 12 000 € par an.

Enfin, il est précisé que Christian BLOCK s'abstient sur le vote de cette subvention au sein du contrat en raison de sa qualité de Président de l'association concernée.

A propos de l'ensemble du contrat, il est rappelé qu'il constitue un engagement de la Communauté à réaliser les actions ou études y figurant, la commune s'engageant quant à elle sur certaines actions complémentaires relevant de ses propres compétences.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- valider le contrat et sa déclinaison opérationnelle ci-annexée,
- autoriser M. le Maire à signer ce contrat avec le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

Vote	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
-------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-12

MARCHE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – ATTRIBUTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure de marché public visant à confier à un prestataire la restauration collective pour le groupe scolaire et le Centre de loisirs.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19 janvier 2012, après avoir procédé à l'ouverture et à l'analyse des propositions, décide de retenir l'entreprise suivante :

API RESTAURATION

Le montant annuel estimé du marché, conclu pour une durée de 3 ans, est de 104 235,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise que les détails de la consultation sont évoqués dans un rapport mis en annexe de la présente délibération et tenu à la disposition des élus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché de restauration collective du groupe scolaire et du Centre de loisirs.

Vote	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
-------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-13

SPIRD – PARTICIPATION 2012

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait partie du Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD).

La cotisation 2012 a été fixée à 23 041,62 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la cotisation au SPIRD pour un montant de 23 041,62 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6554 du Budget Primitif 2012

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-14

SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE –
COTISATION 2012

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde qui lui permet de bénéficier de subventions et de commandes groupées, notamment dans ses travaux d'enfouissement des lignes électriques

La cotisation 2012 pour cet organisme a été fixée à 91,46 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de 91,46 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2012

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-15

HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT
ET MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT –
COTISATIONS 2012

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'association Hauts de Garonne Développement, qui est une agence de développement économique de la Rive droite bordelaise, ainsi qu'à la Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne, qui est une association d'aide aux administrés dans les domaines de l'accès au droit, l'aide aux victimes, la médiation pénale...

La cotisation 2012 pour chacun de ces organismes a été respectivement fixée comme l'an dernier à 1 518 € et 1 062,60 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de 1 518 €
 - De voter la participation à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de 1 062,60 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2012

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-16

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIROONNEMENT DE LA GIRONDE – COTISATION 2012

Le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde a pour vocation la qualité du cadre de vie, et qu'il conseille et accompagne durablement les communes les collectivités à travers des missions d'information, de formation et de sensibilisation sur leurs projets.

En 2012, la cotisation des communes de 3 000 à 20 000 habitants est fixée comme l'an dernier à 199 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation au CAUE pour un montant de 199 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2012

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-17

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (ALEAB33) –
COTISATION 2012

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a passé une Convention avec l'ALEAB33 pour profiter de ses actions de conseil et d'assistance technique sur ses domaines de compétences : utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, programmation et planification énergétique locale « durable », HQE, développement des énergies renouvelables.

L'adhésion 2012 a été fixée à 343,53 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation à l'ALEAB33 pour un montant de 343,53 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2012

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-18

DENOMINATION NOUVELLE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a proposé à l'association syndicale du lotissement de Luber de nommer la voie qui traverse le lotissement depuis l'Avenue de la Belle Etoile jusqu'au chemin de Brousse « Allée de l'Etoile de LUBER ».

Le Syndicat a donné une réponse favorable par un courrier en date du 5 février 2012.

Il convient donc désormais de voter cette décision en Conseil municipal.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De nommer la voie nouvelle reliant l'Avenue de la Belle Etoile au Chemin de Brousse au niveau du lotissement l'Etoile de Luber : « **Allée de l'Etoile de Luber** »

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-19

**APPROBATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE
DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 222-4 du Code de l'environnement, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) visant à assurer une bonne qualité de l'air sur l'agglomération bordelaise a été arrêté le 30 avril 2007.

A ce jour, l'indice de la qualité de l'air est satisfaisant plus de 80% du temps, mais certains dépassements relevés, dus principalement au trafic routier, au chauffage et au secteur industriel ont un effet important sur la santé.

Dans ce contexte, la révision du PPA de Bordeaux a été lancée en 2011, élaboré en concertation avec les services de l'Etat, des représentants des collectivités, l'association AIRAQ et des associations départementales, afin d'améliorer encore la qualité de l'air sur l'agglomération bordelaise.

Ce document a été ensuite amendé par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), et ses remarques ont été prises en compte.

Il est désormais soumis pour avis aux organes délibérants des communes.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise joint en annexe à la présente délibération

<u>Vote</u>	Pour	18	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2012-03-20

CLSH – STAGES DES VACANCES
DE PAQUES 2012 – TARIFS

Monsieur le Maire présente les stages organisés par le Centre de Loisirs sans hébergement pendant les vacances de Pâques 2012 et les budgets prévisionnels correspondants. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

STAGES PÂQUES 2012	Tarif commune	Tarif commune avec quotient familial CAF<450	Tarif hors commune	Tarif hors commune avec quotient familial CAF<450
Voile	100 €	85 €	125 €	110 €
Equitation	90 €	75 €	115 €	100 €
découverte aquatique	80 €	65 €	95 €	80 €

- Oûi ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables en 2012 tels qu'évoqués ci-dessus.

Vote Pour 18 Abstention 0 Contre 0

La séance est levée à 20h00